

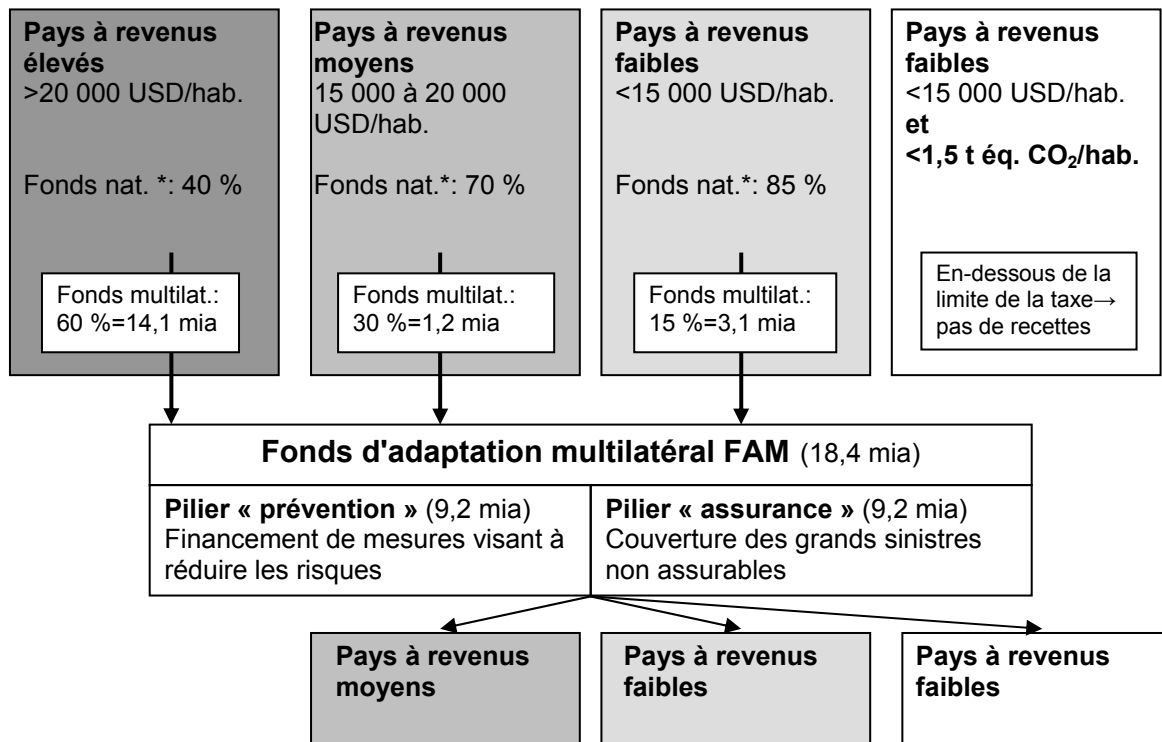


## Description du modèle proposé pour financer les mesures d'adaptation<sup>1</sup>

### Schéma du modèle pour le financement des mesures d'adaptation

Le modèle repose sur les principes suivants:

- Montant de la taxe mondiale sur le CO<sub>2</sub>: 2 USD/tonne de CO<sub>2</sub> (correspond environ à 0,5 centime/litre d'essence)
- Franchise quantitative: 1,5 tonne d'équivalent CO<sub>2</sub>/habitant
- Recettes annuelles: 48,5 milliards USD, dont 18,4 milliards destinés au fonds mondial (Fonds d'adaptation multilatéral FAM)



\*Fonds nationaux pour le climat (NCCF) destinés aux mesures de réduction et d'adaptation.

### Montant de la taxe

Le modèle se base sur une taxe de financement prélevée sur toutes les émissions de CO<sub>2</sub> fossiles conforme au principe du pollueur-payeur. Le montant de la taxe représente 2 USD/tonne de CO<sub>2</sub>, soit environ 0,5 centime/litre d'essence.

### Franchise quantitative

Quantité de CO<sub>2</sub> exempte de la taxe pour tous les pays enregistrant 1,5 tonne d'équivalent CO<sub>2</sub> par habitant (1,5 t éq. CO<sub>2</sub>/hab.). Cette franchise quantitative correspond à peu près à l'objectif climatique à long terme, mesuré par rapport aux émissions moyennes par habitant à l'échelle mondiale. Elle a

<sup>1</sup> Source: « Funding Scheme for Bali Action Plan », DETEC, Berne, 21 mai 2008, [www.environment-switzerland.ch/climate](http://www.environment-switzerland.ch/climate)

pour effet que les pays en développement générant des émissions de gaz à effet de serre inférieures à 1,5 t éq. CO<sub>2</sub>/hab. ne doivent pas s'acquitter de la taxe.

#### Recettes

Sous cette forme, la taxe générera des recettes totales de 48,5 milliards de dollars par an. 30,1 milliards seront affectés aux fonds nationaux pour le climat (*National Climate Change Funds NCCF*). Le solde, soit 18,4 milliards de dollars, sera versé dans le Fonds d'adaptation multilatéral (FAM, en anglais: *Multilateral Adaptation Fund - MAF*).

#### Fonds nationaux pour le climat, NCCF

Tous les pays peuvent utiliser les moyens provenant des fonds nationaux pour le climat pour financer les mesures de réduction et d'adaptation en fonction de leurs priorités. Les besoins financiers pour ces mesures sont très importants dans tous les pays. De même, grâce à ces fonds, les pays en voie de développement peuvent mettre en place et renforcer les structures nécessaires pour lutter contre le réchauffement climatique.

#### Fonds d'adaptation multilatéral, FAM

Le Fonds d'adaptation multilatéral est alimenté par les recettes de la taxe sur le CO<sub>2</sub> (à hauteur de 60 % pour les pays ayant un revenu élevé par habitant, 30 % pour les pays ayant un revenu moyen et 15 % pour les pays ayant un revenu faible). Les pays à revenu faible et générant moins d'émissions que 1,5 tonne d'équivalent CO<sub>2</sub> par habitant ne s'acquittent d'aucune taxe et n'alimentent donc pas le fonds. Cela permet un important transfert de fonds entre pays riches et pays pauvres: sur les 18,4 milliards de dollars de recettes annuelles, 15,2 milliards proviennent des pays industrialisés.

Ce Fonds d'adaptation multilatéral doit avant tout être considéré comme un mécanisme et non comme une institution. Il est toutefois envisageable qu'il soit géré par des institutions existantes.

Les moyens provenant de ce fonds sont exclusivement destinés aux pays à revenu faible ou moyen. Comme le financement des mesures d'adaptation comprend la réduction des risques à titre préventif et l'aide suite en cas de catastrophes, le fonds est divisé en deux piliers:

- a) Prévention: permet de financer les mesures d'adaptation pour réduire les risques. Le financement ne s'effectue pas par projet, mais par convention-programme.
- b) Assurance: permet d'indemniser les grands sinistres non assurables. Les assurances seront impliquées (p. ex. pour conclure des assurances et financer la réparation des dommages).